

ADSPL
Monsieur Jean-Michel PECORINI
46 boulevard de Tour Maubourg
75007 Paris

Paris, le 01 octobre 2024

Objet :

Cotisation ADSPL pour financer le dialogue social dans le secteur des professions libérales

Monsieur le Président,

C'est en ma qualité de Président de l'organisation professionnelle dénommée PRESANSE, qui représente les Services de prévention et de santé au travail Interentreprises (SPSTI), que je me permets vous adresser ce courrier.

PRESANSE est une association à but non lucratif créée en 1942 qui regroupe près de 175 SPSTI couvrant tout le territoire national et décomptant 1,5 millions d'employeurs adhérents au bénéfice de 18 millions de salariés.

Après avoir pris connaissance d'un communiqué de presse de l'UNAPL en date du 15 juillet 2024, annonçant la collecte de la cotisation conventionnelle pour financer le dialogue social dans le secteur des professions libérales, nous avons appris que les SPSTI ont été sollicités pour le paiement d'une cotisation ADSPL.

A priori, la collecte de cette cotisation par votre association fait suite à l'extension, par deux arrêtés du 8 décembre 2023 et du 26 décembre 2023, de **l'avenant n°2 du 17 juillet 2023** portant révision de l'accord national interprofessionnel pour le développement du dialogue social et du paritarisme au niveau multi-professionnel des professions libérales du 28 septembre 2012.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que le champ d'application de l'accord collectif qui met en place cette cotisation vise expressément l'ensemble des champs relevant du secteur des professions libérales.

Par conséquent, les services de prévention et santé au travail interentreprises ne relèvent pas de ce secteur et ne sauraient être concernés, bien que le code NAF de la convention collective nationale des SPSTI soit mentionné en annexe de l'avenant n°2 susvisé.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous confirmer en prendre acte, et nos équipes et nous même restons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Maurice PLAISANT
Président de Présanse